

**PROGRAMME PARTICULIER D'URBANISME - VIEUX-SAINT-ROMUALD**  
**Mémoires déposés dans le cadre de la consultation publique**

Mémoire déposé séance tenante le 7 décembre 2016



Lévis, le 6 décembre 2016

**Commission consultative d'urbanisme et d'aménagement (CCUA)**  
Ville de Lévis

**Objet :** Lettre d'intention déposée dans le cadre de l'assemblée publique de consultation sur le projet de PPU du Vieux-Saint-Romuald

---

Madame,

Monsieur,

Nous constatons, à la lecture du projet de PPU du Vieux Saint-Romuald présenté ce soir, que le Vieux Bureau de Poste (VBP) et ses activités sont identifiés notamment au communiqué de presse, parmi les orientations soutenant la vision, les objectifs et les actions du futur PPU. En effet, conformément aux souhaits exprimés en octobre 2015 dans le mémoire que nous avons déposé, la volonté exprimée dans le PPU de faire du VBP un point d'ancrage majeur du quartier fut entendue et intégrée au document et c'est avec enthousiasme que nous souhaitons partager notre vision avec vous et avec la population de Saint-Romuald.

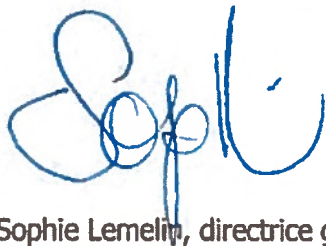
Ce soir, nous souhaitons faire un pas de plus vers la consolidation du rôle structurant qu'occupe le VBP dans le quartier. Diffusion Avant-Scène (DAS), son équipe et ses administrateurs ont basé leur réflexion sur les assises suivantes :

- DAS est reconnu comme un diffuseur majeur dans l'écologie de la diffusion, tant pour la spécificité de sa programmation riche et diversifiée mettant en lumière des artistes émergents de talent, mais aussi pour sa performance organisationnelle exceptionnelle.
  - 75 à 80 soirs de spectacles annuellement, qui est nettement supérieur aux salles de jauge similaire.

De ce fait, nous souhaitons entamer les démarches pour lancer cette étude de faisabilité, pour laquelle nous sollicitons la collaboration et l'appui de la ville de Lévis.

Patrimoine Canadien nous a, de plus, fait savoir qu'ils sont en appel de projets et que des crédits supplémentaires sont disponibles pour les organismes culturels.

En résumé, ce contexte nous apparaît comme une opportunité extraordinaire d'élargir notre mission et de diversifier les activités de l'organisme, tout en assurant la pérennité d'un acteur culturel majeur, reconnu et structurant du quartier Saint-Romuald et de la Ville de Lévis.



Sophie Lemelin, directrice générale

Pour le conseil d'administration de Diffusion Avant-Scène :

Marie-Hélène Julien, présidente

Alain Giguère, vice-président

Marie-Claude Séguin, trésorière

Patrice Boudreault, secrétaire

Claude Paquet, administrateur

Jacques Robitaille, administrateur

Michel Turcotte, administrateur

Copies conformes: Mme Nathalie Ouellet, Chef du Service des arts et de la culture, Direction de la vie communautaire, M. Jean-Pierre Bazinet, conseiller municipal et président de la commission consultative de la culture, Ville de Lévis et Mme Brigitte Duchesneau, conseillère municipale.

À :

Service d'urbanisme, PPU Vieux-Saint-Romuald,  
Mme Brigitte Duchesneau, conseillère de Lévis, district 9  
M. Simon Rousseau, Directeur général de Lévis

**Objet :** Commentaires de Daniel Guimont, architecte résident district 9, PPU Vieux-Saint-Romuald,

J'aurais souhaité recevoir un accusé de réception sur mes commentaires de ± 30 pages demandé l'an passé. Très bon programme, et félicitation à notre Conseil municipal actuel qui améliore significativement notre qualité de vie, et particulièrement Mme Brigitte Duchesneau, notre conseillère du district 9, pour son écoute et ses actions pour ses citoyens.

**Priorités :** Même si plusieurs travaux sont faits en complémentarité, nous devons prioriser les travaux structurants avant les travaux cosmétiques, donc en lien avec vos objectifs et actions résumés : exemple objectif 1.1 sera ci-après nommé "Ob1.1"

- A) Ob-4.1 Terminal de transfert autobus ouest important,
- B) Ob-4.1 Parcours autobus linéaires
- C) Ob-3.2 Trottoir Cote Garneau,
- D) Ob-3.2 Passerelle Garneau,
- E) Ob-3.2 Interdire le stationnement sur rue dans les courbes du Chemin du fleuve,
- F) Ob-2.1 Aménagement du parc « » Quai à bateau » »,
- G) Ob-2.2 Aménagement de « » la place du citoyen » »,
- H) Ob-2.1 Les parcs étroits comme le Parc de l'ancre et la bande Ultramar,
- I) Ob-1.1 La ville doit s'assurer que Sanimax n'envoie pas ses résidus dans la Chaudière,
- J) Ob-3.2 Les nouveaux trottoirs devraient être sur un même niveau
- K) Ob-2.3. Protéger nos arbres matures, contrairement à la pratique municipale actuelle

- 
- A) Ob-4.1 Achat et prévision d'un **terminal de transfert autobus ouest important** au coin nord-est du boulevard Guillaume-Couture et Chemin du Sault. L'arrêt autobus coin Boul. Guillaume Couture et rue de la Concorde, est valable, mais trop à l'ouest pour être important, obligeant les autobus à faire un détour pour l'atteindre.
  - B) Ob-4.1 Les **autobus** devraient aussi éviter de zigzaguer dans les rues secondaires et plutôt circuler linéairement dans nos principales artères vers les points de transfert, entre autres le coin boulevard Guillaume-Couture et Chemin du Sault, afin de simplifier les parcours et diminuer les temps de transport, entre autres pour les passagers qui vont à Québec.
  - C) Ob-3.2 Aménager un **trottoir** et une piste cyclable dans la **Cote Garneau** avant un très probable accident. C'est une cote très fréquentée par les cyclistes et piétons.
  - D) Ob-3.2 Intensifier les démarches afin de construire la "**Passerelle Garneau**". Elle deviendrait assurément la passerelle la plus fréquentée de la région.
  - E) Ob-3.2 Interdire le **stationnement sur rue dans les courbes** du Chemin du fleuve, avant un très probable accident.

- F) Ob-2.1 Aménagement du parc "Quai à bateau". Prévoir d'abondants arbres matures pour l'échelle humaine, la protection du vent et du soleil.
- G) Ob-2.2 Aménagement de la "Place du citoyen", en prévoyant les stationnements pour handicapés à l'est de l'Hotel de ville, de façon à garder le plus d'espace vert à l'ouest de l'Hotel de ville.
- H) Ob-2.1 Dans les parcs étroits comme le Parc de l'ancre et la bande Ultramar à acquérir, les matériaux et textures auraient avantage à déborder sur le Chemin du fleuve à la façon Place de la FAO à Québec, et de la promenade de Champlain. Ça élargit les parcs et ca ralenti la circulation automobile.
- I) Ob-1.1 La ville doit s'assurer que Sanimax n'envoie pas ses résidus dans la Chaudière. Surtout à l'automne, Sanimax laisse aller chaque semaine en grande quantité du gras animal qui flotte dans la Rivière Chaudière et sur les berges du Parc de la Marina.
- J) Ob-3.2 Les nouveaux trottoirs devraient être sur un même niveau (pas de vague comme actuellement), donc 1 à 2 pouces plus hauts que le niveau de la chaussée. Si possible, casser et niveler les minis vagues de 1 pied de long de trottoir entre 2 entrées adjacentes.
- K) Ob-4.3 Protéger nos arbres matures, contrairement à la pratique municipale actuelle. Lors de la modification de la ligne d'Hydro qui passe près du Parc de la marina, des arbres ont inutilement été coupés. Un sous-traitant payé au volume coupé a inutilement coupé 14 arbres de plus de 11 po de diamètre. La Ville de Lévis les a remplacés par deux petites épinettes plantées dans l'ancien rond point plus que centenaire. Le même été, la Ville de Québec a fait payer 3,500 \$ au Groupe du Massif pour avoir abattu un arbre de 25,6 pouces (65 cm) le long d'une voie ferrée, soit 136,77 \$/pouce de diamètre. Par une règle de 3, l'ignorance de nos bûcherons aurait représentée +/- 185 049 \$.